

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU MARDI 19 MARS 2019

Présents**LOUVECIENNES**

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lyderick WATINE, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés**LOUVECIENNES**

Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7

SÉANCE DU 19 MARS 2019

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Lydéric WATINE de la commune de Louveciennes est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2019
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Budget primitif 2019
- Reprise anticipée des résultats 2018
- Adhésion à la convention de participation relative au risque prévoyance
- Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au risque Santé
- Demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Île-de-France
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2019

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

M. Watine revient sur la décision n° 2019-02 relative à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour l'opération de rénovation du Musée-Promenade et demande si celle-ci constitue une obligation légale.

M. Saillard le confirme, particulièrement en ce qui concerne les travaux.

Le Président indique que seront étudiées les dernières nouveautés du chantier. Il mentionne que le syndicat rencontre de très nombreux problèmes administratifs.

En ce qui concerne la décision n° 2019-05 relative à l'étude de faisabilité d'un salon de thé au Musée-Promenade, **M. Saillard** informe d'un léger retard dans les travaux en cours dû à plusieurs événements. Le Groupe H est mobilisé sur ces problèmes, ce qui explique le retard concernant le résultat de l'étude de faisabilité du salon de thé.

Le Président précise que le coût de cette étude s'élève à 4 800 euros TTC.

M. Schweitzer note que le coût total des décisions s'élève à 20 000 euros.

Le Président corrige ce propos, car le coût total se monte à 30 000 euros.

Aucune remarque n'étant formulée, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

Le Président présente le rapport.

Il évoque d'abord la section de fonctionnement et précise qu'au 1^{er} janvier 2018 l'excédent cumulé s'élevait à 761 000 euros, contre 786 000 euros en ce début d'année.

En dépenses, le compte 61 — services extérieurs — s'élève à 232 374,19 euros. Concernant le stockage des œuvres pour un montant de 29 200 euros, il rappelle que celles-ci ont été confiées à l'entreprise Bovis, qui les garde jusqu'à l'été prochain, le temps des travaux. Il note également que le personnel du Musée a déménagé dans les locaux de l'hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye le temps des travaux.

Mme Thieyre signale qu'elle était absente lorsque ce point avait été évoqué. Elle reconnaît le bien-fondé du déménagement du personnel à Saint-Germain, car l'interaction au quotidien avec les personnes en charge du volet administratif est plus aisée. Cependant, au regard coût de cette opération, elle se demande s'il n'aurait pas été préférable d'arbitrer en faveur d'un déménagement à la mairie de Marly ou celle de Louveciennes, plutôt qu'à Saint-Germain.

M. Saillard répond que le secrétariat a contacté les deux communes. Il explique que la question de l'éloignement par rapport au musée s'était notamment posée. En revanche, aucune solution n'a été proposée. Il ajoute que la solution d'un espace privé ou de coworking avait même été envisagée, parce que le musée n'était pas certain d'obtenir des locaux à Saint-Germain. Il précise que l'espace obtenu, un bureau sous les combles, était habituellement dédié aux élus de la Ville.

Mme Thieyre explique qu'elle ne savait pas que la mairie de Marly avait été sollicitée. Elle estime que cette demande aurait dû être remontée aux élus, car la mairie avait la place d'accueillir les services. Selon elle, le musée a peut-être reçu une réponse de principe du service qui a refusé de s'engager afin d'éviter d'être dépassé. Cependant, elle estime que ce déménagement étant circonscrit dans le temps, il aurait été possible de transférer les services à Marly.

Le Président indique en avoir discuté avec le maire de Marly.

Mme Thieyre veut croire que le maire ne devait pas être informé que ce déménagement s'effectuerait à titre onéreux.

M. Saillard entend qu'il serait préférable d'adresser une demande aux élus plutôt qu'aux services à l'avenir sur ces questions.

Mme Thieyre répond que le musée peut alerter les services, mais sous la supervision d'un élu ayant connaissance de toutes les informations nécessaires.

Mme Thieyre fait observer que certains services, lorsqu'ils sont sollicités, communiquent tout de suite auprès de leur élu, d'autres non. Elle ajoute qu'il est préférable de s'adresser à la fois au service et à l'élu.

M. Schweitzer abonde dans le sens de Mme Thieyre. Il estime que cette manière de procéder permet de gagner du temps et constitue une bonne politique.

Mme Thieyre indique que les services financiers sont maintenant installés dans la salle de réunion du bas et qu'il existe un plateau inutilisé sous les combles. Ce plateau est composé de quatre ou cinq bureaux qui auraient pu servir pour une période transitoire.

M. Saillard fait observer que l'avantage de l'hôtel de ville de Saint-Germain est la proximité qui s'instaure ainsi entre le personnel du musée et celui des services centraux. Ainsi, le personnel échange beaucoup et travaille tous les jours avec les secrétaires des services centraux sur les outils et leur fonctionnement. Il signale que les mairies de Marly et Louveciennes avaient été d'abord contactées, notamment en raison du temps de trajet de certains agents qui n'est pas le même.

Le Président reprend le rapport du budget primitif.

M. Saillard précise que la somme de 29 200 euros ne correspond pas au montant de la location des bureaux à Saint-Germain. Le montant de la location s'élève à 12 000 euros.

Mme Chopin précise que la location coûtera 15 000 euros à l'année, un prorata sera calculé.

M. Saillard le confirme. Le coût de la location au prorata s'élève à 9 000 euros pour le musée.

Le Président mentionne que le personnel réintégrera les locaux du musée durant l'été.

Au compte 62 — autres services extérieurs —, **le Président** précise que le coût de la location des places de parking s'élève à 7 900 euros. Le musée les louerait éventuellement dans la zone logistique du parc de Versailles lors d'événements importants.

Mme Picon demande si cela signifie que la structure provisoire ne sera pas prête pour la réouverture.

Le Président répond qu'en principe le parking provisoire sera prêt.

Mme Chopin spécifie qu'est prévue la pose du maillage avant la réouverture. En revanche, la façon dont le parking sera utilisé reste à déterminer. La question est de savoir si le parking pourra être utilisé librement ou s'il sera nécessaire de faire appel à des agents de l'EPV pour y avoir accès.

Le Président mentionne avoir compris lors du dernier comité que le parking était à destination du musée et du parc, pas uniquement du musée, et qu'il serait ouvert tout le temps.

M. Saillard explique qu'il s'agit d'un problème de chaîne qui n'existe plus.

Mme Chopin le confirme.

M. Saillard indique que les services vont se rapprocher des décideurs. Si le maillage est posé dans l'espace boisé, mais bloqué par une chaîne, les places de parking seront moindres et aucune ne sera créée. De plus, les maires de Marly et Louveciennes seront selon lui, fort mécontents parce que c'est déjà un problème sur toute la descente. Il rappelle que l'engagement avait été pris d'ouvrir le parking. Ce point ayant été rapporté par des agents de terrain, il déclare qu'il préfère que l'information soit d'abord vérifiée. Ceci explique en tout cas que la location du parking ait été laissée au budget.

Pour le budget, **Mme Chopin** précise qu'a été compté le nombre de week-ends de l'ouverture du musée à la fin de l'année. Pour chacun des week-ends, a été prévue la mise à disposition des agents d'accueil, tout en espérant que le parking ne soit pas utilisé.

Le Président ajoute qu'il le sera dans le cadre d'événements exceptionnels. Ce parking comptera cinquante places et toutes ne sont réservées qu'au musée. En semaine, cela ne posera pas de problème, en revanche, le week-end par beau temps, il n'est pas sûr que ces places soient disponibles pour le musée.

Mme Picon souhaite avoir la certitude que le public puisse s'y garer lorsque le musée sera ré-ouvert. Il serait selon elle regrettable que ce soit impossible, alors que la somme de 96 900 euros est prévue en communication pour la réouverture.

Mme Theyre admet que ce serait une catastrophe.

Le Président explique que c'est pour cette raison qu'a été prévue une enveloppe s'élevant à 8 000 euros pour ouvrir la zone logistique, si les travaux du parking n'étaient pas terminés.

Au compte 012 — charges de personnel —, **le Président** rappelle qu'avait été évoquée lors du dernier comité la possibilité d'externaliser la prestation d'accueil, par le biais de la création d'une gestion déléguée de cette prestation. Or une erreur de chiffrage s'était glissée dans les documents. M. Saillard et ses services ont donc affiné les résultats en vue de la présentation du budget primitif. Il affirme que la différence de coût entre une gestion en régie et une gestion en externe n'est pas si élevée.

M. Saillard précise que les coûts ont été établis sur des bases de calculs qui sont à préciser.

Le Président note que l'avantage d'une prestation externe est que la logistique est gérée par un organisme privé, notamment le recours à des vacataires, les remplacements ou la gestion des emplois du temps.

Mme Thieyre rappelle qu'avait été évoquée une période d'essai pour l'externalisation à condition que le coût n'excède pas 10 % de la masse salariale.

M. Saillard indique que le procédé ne se base que sur des calculs. Il reconnaît s'être trompé la fois précédente. Pour une vision plus globale, il annonce la présentation prochaine d'un dossier complet de la réouverture du musée avec les activités proposées, les tarifs, les heures d'ouverture et les moyens humains.

Il souligne l'intérêt du montant, qui est une somme d'externalisation, mis au budget. Si cet argent n'est pas utilisé, celui-ci sera donc disponible. Lors du comité précédent, le montant avait été sous-évalué car les services s'étaient basés sur le recrutement d'un agent d'accueil rémunéré au SMIC ce qui n'est actuellement plus le cas. En effet, en face d'une prestation externalisée réalisée par des agents formés à l'accueil et la médiation, les services apposaient des personnes recrutées au SMIC, ce qui générerait un delta.

Il informe que les salaires ont été réévalués, comme au château, même en cas de recrutement hors externalisation. Recruter des personnes au SMIC en tant qu'agent d'accueil est de plus en plus compliqué. Il en est de même pour les étudiants qui préfèrent passer par une entreprise de prestation de services. Pour un agent d'accueil et de surveillance, les services ont répertorié les jours de présence, les missions, le nombre d'heures annuelles en fonction de l'ouverture proposée, tout en prenant en compte le fait que celles-ci seront peut-être réduites. Les services ont inscrit en face le coût hors taxe et le coût chargé. Il fait observer que l'écart est de 15 % entre le coût d'une gestion en régie s'élevant à 150 000 euros et en externe s'élevant à 169 000 euros. Il ajoute qu'ont été ajoutés les coûts cachés, c'est-à-dire le coût des paies et de l'action sociale, entre autres. Ensuite, a été inscrit le coût de gestion RH et managériale. À ce sujet, il mentionne que cette gestion est effectuée par des agents déjà en poste. Le poste est valorisé, mais pas rémunéré pour cette gestion, ce qui génère du temps pour d'autres activités. En conséquence, soit le choix se porte sur une externalisation qui engendre 15 % d'écart, soit sur une valorisation. Une valorisation génère 10 000 euros d'écart.

Il mentionne qu'il privilégierait un montant large de 20 000 euros. Cependant, il reconnaît que les agents au château ou au musée passent beaucoup de temps à appeler des vacataires pour le week-end, ce qui peut être perturbant et problématique.

M. Watine demande si la question est posée ou s'il s'agit d'une hypothèse budgétaire.

Le Président répond qu'il s'agit d'une hypothèse de travail qui demande réflexion et une réponse rapide.

M. Saillard indique que ce point a été inscrit au budget, car qui peut le plus peut le moins. Un marché sera lancé incessamment pour un retour au mois de mai. Celui-ci sera basé sur les horaires d'ouverture et de besoin afin d'obtenir un prix réel.

Selon **M. Watine**, le choix ne doit pas se limiter aux coûts. Il souhaite que soient aussi étudiés les profils des personnes que ce soit en externalisation ou en régie.

Le Président mentionne que c'est la raison du marché.

M. Saillard annonce que, dès réception des retours, les membres du comité pourront choisir. Il présentera le profil des personnes et le coût. Également, il leur appartiendra de

déterminer si le devis est déraisonnable, si des économies peuvent être réalisées grâce à une mise en concurrence et le dispositif proposé. Il insiste sur le fait que le montant n'est qu'une inscription au budget qui sera validée ou pas. Il explique qu'il souhaitait présenter les chiffres et les expliquer. De même, il ne souhaitait pas présenter un écart réduit de 40 000 euros à 20 000 euros, sans que le sujet n'ait été *a minima* étudié. Il ajoute qu'une valorisation en interne est également possible. En revanche, il revient aux élus de dire si cette valorisation est pertinente ou pas.

Le Président fait remarquer qu'un devis n'engage les élus ni dans un sens ni dans l'autre.

M. Watine abonde dans le sens de M. Saillard.

Le Président avertit qu'en cas d'accord, la gestion en externalisation devra être lancée avant l'été.

M. Saillard répond qu'il devra en être ainsi pour la réouverture.

Mme Chopin ajoute qu'une signature avant l'été donnera le temps nécessaire de former les équipes.

M. Saillard souligne que le marché comprend aussi le château.

Le Président demande si Mme Chopin a visité un musée qui emploie ce type de prestataire.

Mme Chopin indique qu'Anne-Sophie Moreau, Mme Frédérique Lurol, la directrice du château de Monte-Cristo et Mme Aurélia Sirvent la responsable ressources humaines, ont visité le musée Picasso à Paris. Le musée délègue son service d'accueil à MUSEA, la société auprès de laquelle a été demandé un devis. *Via* MUSEA, le Musée- Promenade bénéficierait de profils plus aguerris du point de vue de l'accueil, voire sensibilisés à l'histoire de l'art. Ces personnes pourraient faire un peu de médiation, sans être de vrais conférenciers.

M. Watine s'enquiert de la localisation géographique de tels profils.

Le Président demande si la société CULTURESPACES qui gère le musée Maillol est dans le même domaine.

Mme Chopin explique qu'elle ne peut répondre à cette question. Elle indique que nombre de musées nationaux, tels le musée Rodin ou le musée du quai Branly ont un accueil délégués à des prestataires externes.

Le Président reconnaît qu'un prestataire externe permet aux services de dégager du temps et réduit les problèmes de gestion.

M. Saillard le confirme. Néanmoins, il s'agira de déterminer si les chiffres annoncés sont corrects ainsi que les profils. En effet, le musée refuse que les employés changent d'une semaine à l'autre.

Le Président souligne que le cahier des charges déterminera les conditions.

M. Schweitzer abonde dans le sens des propos de M. Saillard et de M. Watine. Il est souhaitable que les personnes employées aient une vraie connaissance des lieux et que le *turn-over* soit réduit.

Selon **M. Saillard**, c'est possible sur l'année pour un jeune.

Mme Theyre revient sur le chapitre 12 — charges de personnel. Elle demande à quoi correspond le remboursement de la part de la masse salariale des services centraux pour un montant de 49 000 euros. Elle demande également si ce compte est à rapprocher du compte 62.

M. Saillard répond qu'il fait partie de la masse salariale des services centraux. Il explique que la somme de 49 000 euros correspond au pourcentage de participation.

Le Président précise que la part du syndicat s'élève à 6 %.

M. Saillard précise que le compte 62 relève des frais généraux tels le papier, le téléphone, les logiciels, etc. Il explique que c'est une seule prestation éclatée sur deux chapitres, le compte 012 est relatif au personnel et le compte 011 au matériel.

En recettes de fonctionnement, au chapitre 70 — produits des services —, **le Président** indique que la somme de 36 000 euros est hypothétique, car le montant réel sera fonction de la date de réouverture du musée. Si le musée rouvre le 1^{er} octobre, les produits de vente de billetterie pourraient s'élever à 22 000 euros, ceux de la boutique à 14 000 euros.

Le Président aborde la section d'investissement.

M. Schweitzer s'interroge quant au montant de 100 000 euros pour la communication. Il demande si Internet est compris, auquel cas il estime ce montant élevé.

Le Président lui répond qu'il ne l'est pas.

Il explique que les prévisions de dépenses se montent à 40 000 euros pour les catalogues et imprimés, dont 20 000 euros pour le catalogue des collections du musée, sont incertaines.

Mme Chopin ajoute que ce n'est, pour l'instant, pas validé.

M. Schweitzer en déduit que le montant est inscrit sous réserve et que la somme de 100 000 euros n'est pas avalisée.

Le Président indique que le montant est inscrit, sans certitude que la totalité soit dépensée.

Il mentionne une conversation avec Mme Chopin sur ce sujet, deux jours plus tôt. Il s'interroge quant à l'utilité d'un catalogue des collections du musée pour un montant de 20 000 euros, d'autant qu'existent des bases informatiques type Joconde que le public peut consulter. Il estime qu'un catalogue du parcours muséal serait plus intéressant.

Mme Chopin précise que le catalogue ressemblerait plus à un album de musée avec une riche publication.

Le Président ajoute que le château de Monte-Cristo en a réalisé un.

Mme Thieyre abonde dans le sens de M. Schweitzer.

M. Schweitzer remarque que le montant total est cohérent, mais estime que celui-ci est élevé.

Sans préjuger du coût, **M. Saillard** précise que le montant de 40 000 euros pour les catalogues et imprimés ne relève pas de la communication pour la réouverture, mais de la communication institutionnelle et événementielle. Il rappelle que rien n'a été créé depuis deux ans que le musée est fermé. De même pour l'item annonce et insertion, une partie est composée d'annonces, l'autre est au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (Boamp). Il précise que le vrai budget communication s'élève à 41 000 euros et concerne les relations publiques (voyages presse, visite personnalités, etc.). A tort ou à raison, le budget communication est certes élevé, d'où la discussion, parce que la réouverture du musée ne doit pas passer inaperçue.

Le Président souligne qu'il est probable que la totalité du montant ne sera pas dépensée.

M. Schweitzer souhaite décliner ce montant de 100 000 euros.

M. Saillard explique qu'il a demandé aux services de formuler un plan communication, demande sur laquelle Anne-Sophie Moreau travaille. Ce plan comportera :

- une date d'annonce du nouveau nom du musée ainsi que le mode d'annonce,

- la définition et le coût d'une société de relation presse.

Il indique que le château de Monte-Cristo est actuellement sur ce volet.

Le Président suggère d'en discuter avec M. Pothelet, car la communication est son métier.

M. Saillard ajoute que le plan de communication comportera également :

- la définition et l'organisation des voyages « presse »,
- la question de la fabrication de goodies ou non en vue de l'inauguration.

M. Saillard explique qu'Anne-Sophie Moreau n'y est pas favorable.

Tous ces points seront ou non validés dans les semaines à venir.

Le Président mentionne que Madame Catherine Pégard, Présidente de L'Établissement public du Château de Versailles, avait conseillé quelques agences de relation presse.

M. Saillard reconnaît que la somme est conséquente, mais la communication représente un fort enjeu pour frapper les esprits lors de la réouverture.

M. Schweitzer explique qu'il partage les propos de M. Saillard. En revanche, le chiffre lui semble soit surévalué, soit la décomposition exacte des dépenses est floue.

Le Président répond que la décomposition exacte ne sera connue que lors de la présentation du plan de communication.

M. Saillard indique que le schéma se construit peu à peu. Anne-Sophie Moreau travaille sur le plan de communication et un travail est mené sur les activités, les horaires et les tarifs.

Le Président préfère une inscription au budget primitif plutôt que de passer plus tard par une décision modificative.

M. Schweitzer insiste sur le fait qu'il ne souhaite pas que le montant soit définitif.

Le Président revient sur le rapport du budget primitif.

Au chapitre 23 — immobilisations en cours —, il aborde le sujet des travaux de mise en sécurité du musée en cas de nouvelles inondations pour un montant de 54 000 euros. Il explique qu'une étude a été réalisée à l'arrière pour empêcher que l'eau pénètre en cas de rupture de canalisation de la SEOP. Suite à cette étude, il a été demandé au musée de construire un mur de 1,10 mètre de haut. Il informe que M. Saillard négocie avec la Société des eaux de l'ouest parisien (SEOP) pour son éventuelle participation au financement de cet ouvrage.

M. Saillard apporte des éclaircissements sur le chapitre 41 — opérations patrimoniales. Il explique que les chapitres d'ordre permettent d'effectuer des transferts entre la section d'investissement et la section de fonctionnement pour certains types d'opérations. Par exemple, les avances inscrites signifient que le musée paye par avance une entreprise par rapport au service réalisé. Cette avance sera ensuite déduite de la facturation de l'entreprise. Ainsi, une quote-part sur chaque paiement doit être remboursée intégralement à 80 % de l'issue du marché. Il précise que les entreprises ont le droit de demander des avances pour l'achat de matériaux avant de démarrer un chantier.

Ce processus passe par des opérations d'ordre qui sont des chapitres sans impact entre des sections. Il ajoute que ce sont des jeux d'écritures et de la comptabilité publique pure. Il ne s'agit pas de dépenses qui s'ajoutent à des dépenses existantes. Ainsi, la somme de 49 290,12 euros sera déduite des montants à venir.

Mme Chopin note que cette somme se retrouve en recettes.

M. Saillard le confirme et complète en précisant qu'une opération d'ordre ne permet pas de matérialiser des écritures, mais de les neutraliser.

M. Schweitzer estime que le coût de l'alarme, 20 000 euros, est élevé. Il rappelle à ce sujet qu'un appel d'offres a été lancé. Il souligne qu'il est à la recherche de la moindre économie possible.

Mme Chopin précise qu'il ne s'agit que d'un devis. Si le projet est lancé, sera opérée une mise en concurrence. Cependant, elle s'interroge, car l'alarme est déjà déléguée à un prestataire.

Le Président précise que le dispositif d'alarme comporte une surveillance vidéo.

M. Schweitzer souligne que son alarme personnelle avec vidéo et reliée à une centrale coûte près de 2 000 euros par an.

Mme Chopin lui demande s'il s'agit du montant du contrat annuel uniquement ou avec achat de l'équipement.

M. Schweitzer indique que le matériel installé par l'entreprise est en *leasing*.

Mme Thieyre fait remarquer que le prix comprend les coûts de fonctionnement.

Selon **M. Watine**, un comparatif des entreprises est à établir avant d'engager de l'argent.

Le Président rappelle que la somme prévisionnelle inscrite est élevée pour plus de sécurité, il n'est pas sûr que le montant total soit dépensé.

M. Saillard signale que toute structure fonctionne de la même façon lors de la création d'un budget. La structure demande à une entreprise une estimation de coût pour une alarme, mobilise des crédits, puis affine la commande. Il est impossible que les services appellent toutes les entreprises pour leur demander un devis pour tous les achats inscrits au budget. Les entreprises le refuseraient, parce qu'elles passeraient leur temps à n'établir que des devis et cela leur reviendrait trop cher. Il mentionne que l'alarme sera certainement mutualisée avec le château de Monte-Cristo. Par conséquent, les services demanderont l'alarme la plus utile pour le musée et le château et l'entreprise indiquera un coût réel. Les services compareront alors les entreprises et les coûts.

M. Schweitzer déclare qu'il entend les propos de M. Saillard. Il fait valoir que le budget présenté est extensif et maximal. Les mairies de Marly et Louveciennes ont toutes deux le souci de réduire les coûts autant que faire se peut. Selon lui, la moindre économie doit être traquée soit par une mise en concurrence, soit par une mutualisation. Si les montants prévisionnels sont larges et débattus, il souhaite que ceux-ci soient revus à la baisse avant de les présenter aux maires. Il souhaite également que les points surévalués financièrement soient distingués de l'indispensable.

Le Président déclare qu'il entend ses propos, mais répète que ce n'est pas parce qu'un montant est inscrit au budget qu'il sera dépensé. Bien que larges, les montants inscrits indiquent une marge de manœuvre possible.

M. Saillard attire l'attention sur le fait que les syndicats, quels qu'ils soient, traquent au quotidien l'argent dépensé de manière superflue. C'était déjà le cas avant son arrivée, même si ce n'était pas toujours avec succès, mais la notion du respect des deniers publics a toujours été présente.

Il fait remarquer qu'une économie de 3 000 euros peut avoir un impact plus négatif que positif. Citant l'exemple de la communication, il note qu'il est possible d'inscrire la somme de 30 000 euros au lieu de 40 000 euros en relation presse pour l'année d'ouverture. Si le calcul montre une économie de 10 000 euros, en réalité cette somme, bien employée, permettra éventuellement de faire venir plus de monde. Les économies éventuelles font aussi partie des questionnements.

En revanche, il admet ne pas connaître le coût d'une alarme.

Parlant sous l'autorité de Mme Thieyre, **M. Schweitzer** explique que son propos est une moindre ambition pour la présentation du budget primitif aux maires, sans pour autant perdre toute ambition.

M. Saillard répond que ce budget entre parfaitement dans le cadre de la prospective budgétaire sur les cinq prochaines années qui a été présentée et validée par les maires.

Selon **M. Schweitzer**, présenter des économies ravira les maires. S'exprimant au nom de Louveciennes, il plaide pour un juste milieu, sans excès dans les dépenses ou dans les économies.

Le Président lui demande un exemple.

M. Schweitzer cite l'exemple de l'alarme et demande une étude au sujet du personnel.

Le Président mentionne que l'externalisation sera débattue au mois de mai.

M. Schweitzer demande au Président plusieurs pistes de réflexion en termes de budget minima, medius et maxima.

Mme Picon fait observer que cette discussion aurait dû avoir lieu lors du débat budgétaire. Le budget doit comprendre une certaine marge de manœuvre et des économies doivent être possibles sur tel ou tel point.

Le Président souligne que M. Saillard et lui-même ne souhaitent pas dépenser inutilement. S'il s'avère que le coût de l'alarme s'élève à 15 000 euros et non à 20 000 euros, alors ne sera payée que la somme nécessaire. En revanche, il plaide pour que le système de sécurité ne soit pas négligé.

M. Watine explique que M. Schweitzer demande que soit revu à la baisse certains points. Selon lui, il ne s'agit pas de changer les chiffres inscrits au budget primitif, mais de déterminer quand les décisions seront prises.

M. Saillard souligne que l'exercice budgétaire implique un alignement de sommes afin qu'elles se rapprochent de la réalité. Si le syndicat dégage un excédent à la fin de chaque année, c'est que tout n'a pas été dépensé. Il insiste sur le fait qu'un budget ne peut s'établir avec un chiffre vérifié sur chaque dépense, sauf les dépenses prévisibles.

Mme Picon demande si les villes de Marly et Louveciennes ont besoin d'une estimation chiffrée. Selon elle, c'est impossible à établir.

M. Watine répond qu'il ne le souhaite pas et ajoute qu'il s'agit simplement de revoir certains chiffres.

M. Saillard déclare qu'il entend les propos de M. Watine. Il mentionne que Mme Chopin se bat avec le service des finances des syndicats sur chaque dépense pour établir son budget. Il déclare être convaincu que les élus ont raison et espère qu'ils sont convaincus que les services agissent en ce sens tous les jours. Il ajoute n'avoir jamais passé une facture sans regarder à la dépense.

M. Schweitzer demande s'il est possible pour les services de réaliser un budget haut, un budget médian et un budget impossible. Ce dernier serait tellement impossible à réaliser que les maires le retoqueraient immédiatement. Entre le budget haut et le médian, en étudiant chaque dépense poste par poste, il souhaite un document avec une estimation précise avec la possibilité de la revoir à la hausse. Il demande son accord à Mme Thieyre.

Mme Thieyre abonde dans le sens de M. Schweitzer. Elle ajoute que cela permettra de fixer des priorités dès l'étape budgétaire.

Mme Picon indique que les priorités doivent être fixées au moment du débat d'orientation budgétaire et non lors du vote du budget.

M. Schweitzer souhaite qu'il en soit ainsi dans le procédé pour la saison prochaine.

Le Président fait part de son accord.

M. Watine estime qu'il n'est pas trop tard tant que les dépenses ne sont pas effectuées. Il demande à M. Saillard s'il pensait générer des économies lors de la comparaison entre

l'externalisation et la régie. Il souligne qu'il peut en être éventuellement de même pour d'autres postes.

Le Président fait observer que ce n'est pas parce que M. Saillard a inscrit la somme de 20 000 euros qu'il ne se retournera pas alors vers différents prestataires pour réaliser des économies à services équivalents.

Le Président souligne que cette année est particulière en raison de la réouverture du Musée. S'il n'est pas question de dépenser sans égard, il souhaite que le musée se dote des moyens nécessaires en vue de cette réouverture. Il ajoute que sera traquée la moindre économie tout au long de l'année.

M. Watine reconnaît que les *feedbacks* positifs montrent qu'un travail est réalisé en ce sens par les syndicats.

En recettes d'investissement au chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves –, **M. Watine** demande par quel biais un contact s'est créé entre le Groupe Suez et le musée.

M. Saillard explique que les syndicats SIA et SIDRU travaillent avec Suez.

Sans autre observation, le budget primitif 2019 est approuvé à l'unanimité.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2018

Le Président présente le rapport.

Sans observation, la reprise anticipée des résultats 2018 est approuvée à l'unanimité.

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE PRÉVOYANCE

Le Président présente le rapport.

M. Watine demande si ce contrat prévoyance remplace un autre contrat ou s'il est en sus.

M. Saillard répond qu'il s'agit d'un nouveau contrat et ce type de contrat est fréquent dans les collectivités.

Le Président note que c'est satisfaisant pour le personnel, et que le coût pour le musée est faible. Il précise que le contrat est facultatif.

Mme Theyre demande si les agents ont conscience de l'effort. A défaut, il est inutile de le proposer.

M. Saillard informe qu'à ce jour, la garantie de maintien de salaire est même recommandée au niveau des instances. Beaucoup de mairies ont adhéré à un contrat prévoyance, comme la mairie de Marly. En effet, un agent ayant un arrêt de maladie de plus de 90 jours serait rémunéré, sans ce contrat, à demi-traitement, ce qui est assez difficile.

Mme Theyre comprend que le musée supporte une partie du coût, et les agents choisissent d'adhérer ou non.

M. Saillard précise que le musée ne paye que si l'agent adhère.

Mme Theyre demande à nouveau s'il existe une attente de la part des agents.

M. Saillard répond qu'au vu des échanges qui ont eu lieu lors de réunions, il existe une attente du côté des agents.

Le Président précise que, concernant le Musée, un agent est en catégorie A, un en catégorie B et deux en catégorie C. Par conséquent, le coût pour le musée ne sera pas élevé.

Mme Thieyre souligne qu'il s'agit d'un effort du syndicat, qui doit être apprécié à sa juste valeur, sinon ce contrat n'a aucun intérêt.

M. Schweitzer relève que ce contrat est optionnel. De fait, il ne concerne pas tous les agents.

Sans observation, l'adhésion à la convention de participation relative au risque prévoyance est approuvée, à l'unanimité.

RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION 2020-2025 RELATIVE AU RISQUE SANTÉ

Le Président cède la parole à M. Saillard pour la présentation du rapport.

M. Saillard précise que le contrat présenté concerne le risque santé. Il s'agit pour le musée de se rallier au CIG qui a lancé une procédure, et non une adhésion. Ce contrat n'est pas soumis à participation de l'employeur ; il permet aux agents de bénéficier de la massification d'une commande.

Sans observation, le ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au risque santé est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) D'ÎLE-DE-FRANCE

Le Président présente le rapport.

M. Schweitzer demande si l'éventuelle subvention de la DRAC pour le site Internet a été déduite du montant inscrit au budget primitif.

Le Président répond par la négative et ajoute qu'il souhaite que cette subvention soit élevée pour amoindrir le coût total. Il assure que, s'il est possible de réduire ce coût, il le sera.

M. Watine en déduit que la subvention de la DRAC n'a pas été budgétée.

M. Saillard le confirme.

Mme Chopin précise qu'une subvention n'est pas budgétée tant que celle-ci n'est pas notifiée.

Le Président indique qu'il évoquera d'autres subventions qui, elles aussi, ne sont pas budgétées.

Mme Chopin informe que le musée en saura plus entre avril et mai et déposera ensuite un dossier officiel.

Sans autre observation, la demande subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France est approuvée, à l'unanimité.

Le Président rappelle qu'a été abordée, lors du dernier comité, une demande pour les territoires ruraux. Le musée peut prétendre à une subvention « exceptionnelle » jusqu'à 100 000 euros. Le musée attend une réponse au mois d'avril.

Il rappelle également qu'il y a près de neuf mois de cela, les maires de Marly et Louveciennes et lui-même ont écrit à la ministre de la Culture, Madame Nyssen. Leur demande concernait une aide exceptionnelle en investissement. La ministre a répondu positivement, mais le musée devait répondre à deux critères qui sont :

- la participation des agents de la DRAC et du Service des musées de France au suivi du projet du musée,
- proposer un projet scientifique et culturel (PSC) validé par la DRAC et les musées de France en février dernier.

À ce sujet, il indique que Mmes Chopin et Moreau ont très bien travaillé sur ce PSC qui a été validé en février dernier par la DRAC et le Service des musées de France car le PSC répond aux critères. Le personnel de la DRAC est intégré au projet et ses avis et conseils sont souvent requis.

Il explique ensuite que, la semaine précédente, avec Mme Chopin, ils ont rencontré la directrice régionale des Affaires culturelles de Paris, Mme Duquesnoy, et la responsable du Service des musées, Mme Muller. Ils ont présenté le projet de musée qui est maintenant finalisé et leur ont rappelé l'aide exceptionnelle en investissement dont le musée a besoin. Mesdames Duquesnoy et Muller ont approuvé le projet du musée et estiment que celui-ci est de grande qualité. Elles ont indiqué qu'elles tenteront de défendre le projet au sein de leur commission pour que le musée obtienne une subvention.

En revanche, elles ne peuvent affirmer le montant de la subvention ni sa forme :

- Soit une subvention en gestion, en ce cas le musée la percevrait avant la fin de l'année 2019,
- Soit une demande en investissement, en passant en conférence budgétaire, mais la subvention ne serait donc pas notifiée avant 2020.

Il mentionne que Mme Chopin et lui-même ont demandé une somme équivalente à 30 % du montant total des travaux, c'est-à-dire 200 000 euros, ce qui les a surprises. Il est persuadé que le musée se verra accordé un certain montant, même si celui-ci a été très gâté par le Département et la Région. Il fait remarquer que la DRAC a jusqu'à présent peu financé le musée hormis du fonctionnement. Le musée a perçu deux fois deux subventions, dont une s'élevant à 26 000 euros.

Mme Chopin précise qu'ont été perçues les sommes de 20 000 euros pour le déplacement des collections et 6 000 euros pour la restauration d'éventuels dépôts au musée. Elle ajoute que cette somme de 6 000 euros n'a pas encore été affectée.

Le Président indique qu'a été reçue la somme de 15 000 euros pour la réalité virtuelle. Il signale que les montants ne sont pas inscrits au budget et qu'il est incertain de les percevoir en 2019, voire en 2020. Selon lui, le musée devrait percevoir au minimum 10 000 euros entre les territoires ruraux et la DRAC.

QUESTIONS DIVERSES

- Le nom du musée

Lors du rendez-vous à la DRAC, les représentants ont fait part de leur désaccord quant au nouveau nom du musée : Musée royal de Marly/Louveciennes, le domaine intime de Louis XIV. L'adjectif royal gêne la DRAC. En effet, un musée ne peut s'appeler royal en France, car la France est une république. Il ajoute que la même remarque a été émise par les membres du comité scientifique et cela a été notifié dans leur rapport.

Après discussion, le Président et M. Saillard ont décidé de retravailler le nom sans attendre. Les Amis du musée et l'association du Vieux Marly pensent également que le nom est un peu pompeux. De plus, l'adjectif royal n'entre pas dans le schéma pour le nouveau musée. Le maire de Marly-le-Roi, M. Perrot, n'est pas opposé à la suppression du

terme « royal ». Le Président relève que passer de musée royal à musée municipal n'a pas d'envergure. M. Saillard a donc proposé d'engager une agence pour proposer quatre noms qui seront soumis au comité. Il ajoute que la DRAC ne serait pas contre le nom : Musée du Domaine royal Marly/Louveciennes.

M. Watine rappelle que c'était sa proposition à l'origine. Selon lui, le terme musée royal est fautif grammaticalement et impropre.

Le Président rappelle qu'il fallait contenter tout le monde et la discussion était compliquée.

M. Schweitzer s'interroge quant à l'utilité de passer par une agence pour trouver le nouveau nom du musée.

Le Président répond que l'agence a déjà été recrutée.

Mme Thieyre regrette que ce soit toujours le dernier qui a parlé qui ait raison. Elle rappelle que les premières propositions avaient été émises par les consultants de la Réunion des Musées Nationaux (RMN). Bien qu'elle conçoive que tout le monde peut se tromper, elle regrette les allers-retours incessants pour changer à de nombreuses reprises le nom du musée. De plus, il lui semble inapproprié de passer par une société qui proposera de nouveaux d'autres noms.

M. Schweitzer s'associe aux propos de Mme Thieyre. Il indique qu'il revient au comité de choisir un nouveau nom.

Le Président lui répond que le comité s'est trompé depuis six mois.

Mme Thieyre n'en est pas certaine.

M. Schweitzer fait remarquer que les élus sont tout à fait capables de trouver un nom convenable qui ne heurtera ni la DRAC ni la RMN.

Le Président souligne qu'à la DRAC, Mesdames Duquesnoy et Muller ont été affirmatives dans leur directive en demandant un changement de nom.

Mme Thieyre propose « musée du domaine royal de Marly/Louveciennes », si ce nom convient à tout le monde. Selon elle, un consensus ne sera jamais atteint à ce sujet d'un côté parce que le nom est long, de l'autre parce qu'il n'existe pas de domaine royal à Louveciennes. Les deux options : musée royal de Marly/Louveciennes et musée du domaine royal de Marly/Louveciennes ont chacun des avantages et des inconvénients.

M. Watine suggère d'inscrire sur un logo en grand « musée du domaine royal » et en plus petit « de Marly/Louveciennes ».

Le Président pointe que la DRAC accepterait la dénomination « musée du domaine royal Marly/Louveciennes ou le domaine intime de Louis XIV ». Selon lui, cette accroche doit être conservée. Cependant, il reconnaît que le nom est long. Il demande aux élus s'ils acceptent d'étudier les propositions de l'agence.

M. Schweitzer abonde dans le sens de M. Watine, car l'accroche est inscrite en grand, puis peu importe que ce soit Marly/Louveciennes ou Louveciennes/Marly.

Mme Thieyre note que la proposition de M. Watine relève du graphisme.

Le Président déclare que le nom doit repasser devant le conseil scientifique. Celui-ci a émis un rapport qui stipule que l'adjectif « royal » ne convient pas. La DRAC a réagi de la même manière.

Mme Thieyre fait part de son impression quant à l'inutilité du comité. Les élus ont beaucoup réfléchi et pris une décision. Parce qu'une personne se dit mécontente du nom choisi, le processus du choix s'enclenche à nouveau. Elle souhaite une décision ferme.

Le Président répète que le maire de Marly a sous-entendu que le nom devait être changé. Il rappelle que musée du domaine royal de Marly était un des choix, mais le maire de Louveciennes le refusait parce que le nom Louveciennes n'apparaissait pas. Il demande à nouveau s'il peut présenter les suggestions de l'agence.

M. Schweitzer reconnaît que le nom de Louveciennes doit apparaître, car le musée est commun aux deux villes, même si Louveciennes ne possède pas de domaine royal.

Mme Thieyre souligne que seules deux options sont possibles : le musée royal de Marly/Louveciennes ou le musée du domaine royal de Marly/Louveciennes avec l'inconvénient de la longueur d'un tel nom.

M. Schweitzer affiche sa préférence pour la première option.

Le Président déclare qu'il prendra rendez-vous avec les maires de Marly et de Louveciennes pour étudier la question. Il ne souhaite pas de nouveaux débats stériles. Selon lui, le syndicat aurait dû embaucher des personnes compétentes dès lors qu'il s'était agi de repenser le nom.

Mme Thieyre rappelle que les consultants de la RMN ont été rémunérés pour trouver un nom et que musée royal de Marly/Louveciennes avait été un de leurs premiers choix.

Le Président mentionne que Madame Muller lui a signalé que le comité s'était trompé.

Mme Thieyre note qu'il s'agit de la sensibilité de chacune et chacun. Si le Président demandait à une autre personne de la DRAC, elle lui dirait que le nom de musée du domaine royal Marly/Louveciennes est impropre, parce qu'il ne correspond à aucune réalité historique.

Mme Chopin explique que le conseil scientifique a alerté le comité sur deux éléments concernant l'adjectif « royal ». Le premier est que l'adjectif royal, accolé au mot musée, a incommodé nombre de personnes. Lorsque le rapport du conseil scientifique pour le PSC a été relu, la question du nom n'a pas été abordée, car le comité s'en occupait. Ce n'est que lors du conseil scientifique du 1^{er} février que la deuxième remarque a été soulevée.

Selon **Mme Thieyre**, ce ne sont que des détails. De plus, il existera toujours un risque quel que soit le nom retenu.

Le Président le confirme. Il avoue que, quel que soit le nom, il y aura des mécontents. Il mentionne une personne qui lui a écrit pour proposer « musée du domaine national de Marly », ce qui, selon lui, est pire.

M. Watine déclare qu'il penche pour le musée du domaine royal de Marly. Cependant, il entend que ce n'est pas la position de Louveciennes.

Le Président abonde en son sens. Le musée du domaine royal de Marly est plus simple, et il reconnaît que ce nom aurait dû être choisi à l'époque. Concernant la position de Louveciennes, il fait remarquer que c'est une position politique.

M. Watine approuve le fait que le Président rencontre les maires.

Sans autre intervention, la séance est levée à 20h15.